

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, le jeudi 15 octobre 2020 à 19H15 dans la salle « l'Embarcadère ».

Étaient présents et formant la majorité les membres suivants :

Olivier JOLY, Jean-Paul CHABANNY, Nathalie LE GALL, François MATHEVET, Béatrice DAUPHIN, René FRANÇON, Pascale HULAIN, Christophe BLOIN, Ghyslaine POYET, Gilbert LORENZI, Jean-Baptiste CHOSSY, Annie DE MARTIN DE VIVIES, Alain LAURENDON, Pascale PELOUX, Serge GOMET, Jean-Marc BEGARD, Hervé DE STEFANO, Jérôme SAGNARD, Laurence MONIER, Françoise DESFÊTES, Marie MONIER TIFFET, Muriel COUTURIER, Ramazan KUS, Jean-Pierre BRAT, Gilles VALLAS, Julie TOUBIN

Étaient absents :

Flora GAUTIER, Carole TAVITIAN, Margaux MEYER, Kenzo MORINELLO, Gustave BARTHELEMY, Sandra VERRIERE, Carole OLLE

Avaient donné procuration :

Flora GAUTIER à Jean-Baptiste CHOSSY, Carole TAVITIAN à Jean-Paul CHABANNY, Kenzo MORINELLO à François MATHEVET, Gustave BARTHELEMY à Pascale HULAIN, Sandra VERRIERE à René FRANÇON, Carole OLLE à Jean-Pierre BRAT

Secrétaire de séance : Madame Pascale PELOUX

L'Assemblée approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 septembre 2020.

N° 2020-081 : AFFAIRES GENERALES : DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION

Rapporteur : Jean-Baptiste CHOSSY

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation qu'il a reçue par délibération du 25 mai 2020.

C'est pourquoi, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir prendre acte des décisions suivantes :

Décision n° 2020-86 – FORMATION MANIPULATION EXTINCTEURS – AED

- En application des dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-11° du Code de la Commande Publique 2019, une formation des agents à la manipulation des extincteurs a été confiée à la société AED pour un montant de 792.00 € HT.

Décision n° 2020-87 – CONTROLE DE LA STRUCTURE ESCALIER BETON DU GROUPE SCOLAIRE THIBAUD-MARANDE – BUREAU ALPES CONTROLE

- En application des dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-11° du Code de la Commande Publique 2019, une mission de contrôle de la structure de l'escalier béton du groupe scolaire THIBAUD-MARANDE a été confiée à l'entreprise BUREAU ALPES CONTROLES de VILLARS (42390) pour un montant de 320 € HT.

Décision n° 2020-88 – FORMATION "LE YOGA ET L'ENFANT" - LEADERFIT

- En application des dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-11° du Code de la Commande Publique 2019, une formation intitulée « le yoga et l'enfant » à destination d'un agent de la structure multi-accueil « Les Matelots » a été confiée à l'organisme de formation LEADERFIT aux conditions suivantes :
 - Durée : 2 jours soit 14 heures
 - Coût total : 460 € net.

Décision n° 2020-89 – PRESTATONS DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX

- En application des dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-11° du Code de la Commande Publique 2019, un accord-cadre passé en procédure adaptée, pour le nettoyage de deux bâtiments communaux a été conclu aux conditions suivantes :
 - **Lot n° 1 - Complexe sportif « Les Mûriers »**
Attributaire : société SOURI'NET de SAINT-JEAN SOLEMIEUX (42560)
Montant annuel minimum : 8 000.00 € HT
Montant annuel maximum : 15 000.00 € HT
 - **Lot n° 2 - Crèche et jardin d'enfants**
Attributaire : société DELTANET de SAINT-JEAN BONNEFONDS (42560)
Montant annuel minimum : 5 000 € HT
Montant annuel maximum : 12 000 € HT

Durée initiale de l'accord cadre : un an du 1^{er} octobre 2020 au 31 août 2021 reconductible 2 fois pour des périodes d'un an.

Décision n° 2020-90 – SERVICE DE TRANSPORTS SCOLAIRES

- En application des dispositions des articles L.2125 -1 1° à R.2162-6 et R 2162-14 du Code de la Commande Publique, un accord-cadre, correspondant au service de transports scolaires donnant lieu à l'émission de bons de commande a été conclu. Les prestations sont réparties en 3 lots :
 - Lot n° 1 : Circuit écoles /salle Pierre Royer, crèche et jardin d'enfants ;
 - Lot n° 2 : circuit de la Quérillère, collèges Anne Frank et Saint-Joseph, écoles primaires et maternelles (quartier Saint-Just) ;
 - Lot n° 3 : Circuit Saint-Côme – collège Anne Frank.

Attributaire des lots n° 1, 2 et 3 : société CARS PHILIBERT

Montant annuel minimum : 2 000 € HT
Montant annuel maximum : 11 000.00 € HT

Durée initiale de l'accord cadre : un an du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021 reconductible 1 fois pour une période d'un an.

Décision n° 2020-91 – CONTRAT DE MAINTENANCE PREVENTIVE INCENDIE ET SOURCE CENTRALE POUR LE BATIMENT DE « LA PASSERELLE »

- En application des dispositions des articles L.2125 -1 1° à R.2162-6 et R 2162-14 du Code de la Commande Publique, un contrat de maintenance préventive incendie et source centrale pour le bâtiment « La Passerelle » a été confié à la société TRIMELEC pour un montant annuel de 1 450.00 € HT.

Décision n° 2020-92 – FORMATION DE PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1(PSC1) - CROIX ROUGE

- En application des dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-11° du Code de la Commande Publique 2019, une formation PSC1 à destination des agents de la commune a été confiée à la Croix Rouge aux conditions suivantes :
 - Le 6 octobre 2020 (9 participants environ)
 - Le 2 novembre 2020 (10 participants environ)
 - Montant de 720 € net par jour

Décision n° 2020-93 – AVENANT DE RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX - TENNIS CLUB DE LA QUERILLERE

- Renouvellement de la convention de mise à disposition du Complexe Sportif municipal de la Quérillère conclue avec l'association Tennis Club de la Quérillère, aux conditions suivantes :
 - A titre gratuit ;
 - Durée : 3 ans, à compter du 1^{er} novembre 2020 jusqu'au 31 octobre 2023.

Décision n° 2020-94 – CONTRAT DE PRET - CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE LOIRE - BUDGET COMMUNE

La Commune a contracté, auprès du Crédit Agricole Loire Haute-Loire, un prêt d'un montant de 1 000 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 1 000 000.00 €
- Durée : 20 ans
- Nombre d'échéances : 80
- Echéance constante
- Taux d'intérêt 0.62 %
- Echéance 13 300.69 €
- Coût maximal total du crédit : 64 054.81 €
- Frais de dossier : 1 000.00 € prélevés lors du premier tirage
- 0.10% mini 50 €

Décision n° 2020-95 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "BONUS RELANCE 2020-2021" POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE

- Sollicitation d'une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif « bonus relance 2020-2021 » à hauteur de 28.78% pour les travaux de rénovation thermique de la salle polyvalente, estimés à 347 500 € HT, soit une subvention de 100 000 €.

Décision n° 2020-96 – CONTRAT DE CESSIION D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE - COMPAGNIE DE LA DAME

- Conclusion d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle avec la « Compagnie de la Dame », aux conditions suivantes :

- Lieu de présentation : La Passerelle
 - Date : le 25 septembre 2020 à 20 h 30
 - Montant total : 1 426.00 € net

L'organisateur prendra en charge :

- Les dépenses de transport de la comédienne : 376.70 € net
- Les dépenses d'hébergement sur la base de 2 chambres individuelles avec petit déjeuners

- Les frais de restauration
- Soit un montant total de 468.70 € net

Décision n° 2020-97 – CONTRAT DE CESSIION D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE - COMPAGNIE AMER I AFRICA CIRC CIA

- Conclusion d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle avec la compagnie « AMER I AFRICA CIRC CIA », aux conditions suivantes :
 - Lieu de présentation : La Passerelle
 - Date : le 2 octobre 2020 à 14 h 00 et 20 h 00
 - Montant total : 4 370 € HT

Décision n° 2020-98 – AVENANT N°1 - MARCHES DE TRAVAUX MISE EN ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) – LOTS N°1, 2, 4, 5, 7, 8 ET 9.

- Conclusion d'avenants n°1 aux lots n°1, 2, 4, 5, 7, 8 et 9 avec les entreprises dans les conditions suivantes :

N° lot	Dénomination	Entreprise	Montant du marché initial en € H.T	Montant avenant € H.T	Variation en %	Nouveau montant du marché en € H.T
1	Maçonnerie/Gros-œuvre/Aménagements extérieurs	EMGF	45 500 €	-2 774,37 €	-6,10%	42 725,63 €
2	Bardage/Couverture/Zinguerie	M2B	12 904,64 €	-633,50 €	-4,91%	12 271,14 €
4	Menuiseries intérieures et extérieures	CASEO VILVERT	35 457,83 €	-1 090,53 €	-3,08%	34 367,30 €
5	Plâtrerie/Peinture/Finitions	FOREZ DECORS	12 210,94 €	-150,00 €	-1,23%	12 060,94 €
7	Electricité/Chauffage/Ventilation	EG PERRIER	10 642,00 €	-884,00 €	-8,31%	9 758 €
8	Plomberie/Sanitaires	GOUTAGNY PLOMBERIE	13 265,00 €	1 250,00 €	9,42%	14 515,00 €
9	Serrurerie	ROZIERES	18 165,00 €	-1 080,00 €	-5,95%	17 085,00 €

La présentation de ce point n'a fait l'objet d'aucune remarque.

N° 2020-082 : AFFAIRES GENERALES : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Olivier JOLY

A l'unanimité, le conseil municipal

- APPROUVE le règlement intérieur du Conseil Municipal, tel qu'il est joint à la présente délibération.

N° 2020-083 : AFFAIRES ENVIRONNEMENTALES : INSTALLATION CLASSEE SOUMISE A AUTORISATION - SOCIETE JACOBS DOUWE EGBERTS FR - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Jean-Baptiste CHOSSY

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 27 voix « pour » et 5 « abstentions » (C. OLLE, JP. BRAT, J.TOUBIN, G.VALLAS, M.MONIER TIFFET),

- DONNE un avis FAVORABLE à la demande d'autorisation environnementale présenté le 9 septembre 2019 et complétée le 18 décembre 2019, par la société JACOBS DOUWE EGBERTS FR en vue d'exploiter, au vu des modifications intervenues et des extensions projetées, l'activité de production de café sur le territoire de la commune d'Andrézieux-Bouthéon (42160).

N° 2020-084 : AFFAIRES ENVIRONNEMENTALES : INSTALLATION CLASSEE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL - SOCIETE MARREL - FABRICATION DE COMPOSANTS ET D'EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES POUR VEHICULES INDUSTRIELS

Rapporteur : Olivier JOLY

René Françon ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

- DONNE un avis FAVORABLE à la demande d'autorisation environnementale déposée les 8 décembre 2016 et 19 février 2019, complétée le 8 juin 2020 par la société MARREL en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, à titre de régularisation, l'activité de fabrication de composants et d'équipements hydrauliques pour véhicules industriels sur le territoire de la commune d'Andrézieux Bouthéon (42160).

N° 2020-085 : AFFAIRES ENVIRONNEMENTALES : INSTALLATION CLASSEE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL - SOCIETE BENNES MARREL - FABRICATION ET PEINTURE DE BENNES EN ACIER SUR PORTEURS ET SEMI REMORQUES

Rapporteur : Olivier JOLY

René Françon ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

- DONNE un avis FAVORABLE à la demande d'autorisation environnementale déposé les 15 novembre 2016 et 18 février 2019, complétée le 8 juin 2020 par la société BENNES MARREL en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, à titre de régularisation, l'activité de fabrication et peinture de bennes en acier sur porteurs et semi-remorques sur le territoire de la commune d'Andrézieux Bouthéon (42160).

N° 2020-086 : RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Jean-Paul CHABANNY

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

- ACCEPTE les créations et suppressions de postes aux conditions énoncées ci-dessous :
 - Suite à une demande de changement de filière d'un agent et vu que les missions exercées par l'agent relèvent de la filière administrative :

- Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- Compte tenu de son état de santé, un agent de la restauration collective souhaite diminuer son temps de travail, il est proposé :
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet (26h30 / semaine)
 - Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet (13h00 / semaine).
- APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs,
 - DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 012 du budget communal.

N° 2020-087 : RESSOURCES HUMAINES : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION TRISOMIE 21 LOIRE

Rapporteur : Jean-Paul CHABANNY

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

- APPROUVE la convention de mise à disposition à conclure avec l'association TRISOMIE 21 LOIRE, renouvelant cette mise à disposition jusqu'au 31 décembre 2020,
- AUTORISER Monsieur le Maire à la signer ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier,
- DIT que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget communal.

N° 2020-088 : FINANCES : ACCORD DE PRINCIPE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE OPERATION "CHEQUE CADEAU" A DESTINATION DES SENIORS DE PLUS DE 75 ANS

Rapporteur : Béatrice DAUPHIN

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

- APPROUVE le principe de mise en œuvre du dispositif de chèques cadeau à destination des séniors de plus de 75 ans, dispositif qui se substitue au repas traditionnel des aînés,
- DIT que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 011 du budget communal.

N° 2020-089 : FINANCES : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRET AVEC LE CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE LOIRE

Rapporteur : Jean-Paul CHABANNY

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

- DECIDE de CONTRACTER auprès du CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE-LOIRE un emprunt d'un montant de 300 000 € avec les caractéristiques décrites ci-dessous :

- Durée : 20 ans
 - Nombre d'échéances : 80
 - Echéance constante
 - Taux d'intérêt : 0.62 %
 - Echéance : 3 990,21 €
 - Coût maximal total du crédit : 19 216,44 €
 - Frais de dossier : 300 € prélevés lors du premier tirage
- DECIDE de S'ENGAGER à verser les frais de dossier en une seule fois et déduits du montant du crédit dès la mise à disposition des fonds, en une seule fois, majorés de la T.V.A. s'il y a lieu ;
 - DECIDE de S'ENGAGER pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités ;
 - DECIDE de S'ENGAGER, en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu ;
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demandes de réalisation de fonds, ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier,
 - DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites aux chapitres 16 et 66 du budget communal.

N° 2020-090 : FINANCES : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE LA LOIRE - FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION IGC TELECOM ALLEE DU PRE MATHAUD"

Rapporteur : Hervé DE STEPHANO

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

- PREND acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la Commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension IGC télécom « allée du Pré Mathaud », dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution,
- APPROUVE le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la Commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté,
- PREND acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois,
- DECIDE d'amortir ce fonds de concours en 15 années,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir,
- DIT que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 204 du budget communal.

N° 2020-091 : TRAVAUX : RESTRUCTURATION DU RESEAU HTA - LIEUDIT GUERET - APPROBATION CONVENTION DE MISE A DISPOSITION SUR LA PARCELLE AM 153 ET APPROBATION DE LA CONVENTION DE SERVITUDES A CONCLURE AVEC ENEDIS

Rapporteur : Hervé DE STEPHANO

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

- APPROUVE la convention de servitude à conclure avec ENEDIS, telle qu'elle a été présentée,
- APPROUVE la convention de mise à disposition de 25 m² sur la parcelle communale cadastrée AM n°153, à conclure avec ENEDIS, telle qu'elle a été présentée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à les signer ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier,
- DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au chapitre 74 du budget communal.

La séance est levée à 20H20.